IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

IMA

INSTITUT DES MÉTIERS D'AVENIR

POLITIQUE HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

Document institutional

Périmètre	Candidats, apprenants, salariés, intervenants, partenaires et visiteurs
Référent	Référent(e) Handicap de l'IMA

IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

Sommaire

1. Préambule 3
2. Principes fondamentaux 3
3. Objectifs de la politique 3
4. Le Référent Handicap 4
5. Accueil des candidats et apprenants 4
6. Accessibilité des locaux 4
7. Accessibilité numérique 5
8. Adaptation pédagogique 5
9. Adaptation des évaluations 5
10. Accompagnement vers l'insertion professionnelle 5
11. Partenariats et ressources spécialisées 5
12. Sensibilisation et formation des équipes 5
13. Prévention des discriminations 6
14. Santé, sécurité et évacuation 6
15. Suivi des parcours 6
16. Réclamations et difficultés 6
17. Amélioration continue 6
18. Engagement de la Direction 6
19. Information et communication 7
20. Contact Handicap 7
21. Révision de la politique 7
22. Tableau de pilotage des indicateurs 7
23. Approbation et signature de la Direction 8

IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

1. Préambule

L'Institut des Métiers d'Avenir de Paris (IMA) affirme son engagement en faveur de l'égalité des chances, de la non-discrimination et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'IMA considère que l'accès à la formation, au développement des compétences, à l'orientation et à l'insertion professionnelle doit être favorisé pour toutes les personnes, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles ou leurs besoins spécifiques.

La présente politique constitue le cadre de référence de l'IMA pour prévenir les situations de discrimination, faciliter l'accès aux formations et mettre en place, lorsque cela est nécessaire, les adaptations permettant à chaque apprenant de suivre son parcours dans les meilleures conditions.

2. Principes fondamentaux

La politique Handicap et Accessibilité de l'IMA repose sur les principes suivants :

- • Égalité des chances : garantir un accès équitable aux formations, sous réserve des conditions d'admission propres à chaque programme.
- • Non-discrimination : aucune personne ne doit être écartée d'une formation en raison de son handicap.
- • Accessibilité : rechercher l'accessibilité des espaces, outils, ressources et services.
- • Individualisation : analyser les besoins de chaque personne afin de rechercher les adaptations appropriées.
- • Confidentialité : traiter les informations relatives au handicap avec discrétion et dans le respect des règles applicables.
- • Co-construction : rechercher les solutions avec la personne concernée.

3. Objectifs de la politique

La politique poursuit notamment les objectifs suivants :

1. 1. Garantir l'accès des personnes en situation de handicap aux formations de l'IMA.
2. 2. Identifier le plus tôt possible les besoins d'adaptation.
3. 3. Faciliter l'accès aux locaux, équipements et services.
4. 4. Adapter les méthodes et supports pédagogiques lorsque nécessaire.
5. 5. Favoriser la participation pleine et entière des apprenants.
6. 6. Prévoir, lorsque cela est nécessaire et autorisé, des modalités d'évaluation adaptées.
7. 7. Prévenir les discriminations.
8. 8. Sensibiliser les équipes.

IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

9. 9. Développer un réseau de partenaires spécialisés.10. Assurer une démarche d'amélioration continue.

4. Le Référent Handicap

L'IMA désigne un Référent Handicap chargé de coordonner la mise en œuvre de la présente politique et de constituer le principal interlocuteur des candidats et apprenants en situation de handicap.

Ses missions comprennent notamment :

- • l'accueil et l'information ;
- • l'identification des besoins ;
- • la coordination des aménagements ;
- • le lien avec les équipes pédagogiques et administratives ;
- • la mobilisation de partenaires spécialisés ;
- • le suivi des situations ;
- • la sensibilisation des équipes ;
- • la contribution à l'amélioration continue.

5. Accueil des candidats et apprenants

L'IMA veille à rendre les informations relatives à ses formations accessibles. Lors de l'inscription ou avant le début de la formation, les candidats sont invités à signaler, s'ils le souhaitent, toute situation pouvant nécessiter une adaptation.

Un entretien avec le Référent Handicap peut être proposé afin de comprendre les besoins, identifier les difficultés éventuelles, déterminer les adaptations nécessaires et mobiliser les partenaires compétents.

6. Accessibilité des locaux

L'IMA veille à favoriser l'accessibilité de ses locaux aux personnes présentant notamment un handicap moteur, visuel, auditif, cognitif, psychique ou une déficience intellectuelle.

L'accessibilité concerne notamment l'accès au bâtiment, les circulations, salles de formation, sanitaires, espaces d'accueil, équipements et dispositifs de sécurité. Lorsque les locaux ne permettent pas directement de répondre à un besoin spécifique, l'IMA recherche une solution appropriée dans la mesure du possible.

IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

7. Accessibilité numérique

L'IMA s'engage à améliorer progressivement l'accessibilité de ses outils numériques : site internet, plateformes pédagogiques, documents, formulaires, communications électroniques, visioconférences et ressources audiovisuelles.

Lorsque cela est nécessaire, des formats alternatifs peuvent être proposés, notamment des documents numériques accessibles, des supports audio, le sous-titrage ou la transcription de contenus.

8. Adaptation pédagogique

Selon les besoins identifiés, des adaptations pédagogiques individualisées peuvent concerner le rythme de formation, la durée des séquences, les pauses, les supports, les modalités de communication, l'accès aux ressources, les évaluations, les travaux pratiques ou l'utilisation de technologies d'assistance.

Toute adaptation est étudiée au regard des objectifs pédagogiques et des compétences visées.

9. Adaptation des évaluations

Lorsque cela est nécessaire et autorisé, l'IMA veille à adapter les modalités d'évaluation. Les adaptations peuvent porter sur le temps accordé, le format des supports, les modalités de restitution, les outils techniques autorisés ou l'environnement de l'évaluation.

Les adaptations ne doivent pas modifier les compétences fondamentales évaluées lorsqu'elles constituent une exigence réglementaire ou professionnelle de la certification concernée.

10. Accompagnement vers l'insertion professionnelle

L'IMA favorise l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, notamment par l'accompagnement du projet professionnel, la recherche de stage ou d'emploi, la préparation aux entretiens et l'orientation vers les acteurs spécialisés.

11. Partenariats et ressources spécialisées

L'IMA développe un réseau de partenaires permettant d'apporter des réponses adaptées aux différentes situations de handicap. Selon les besoins, l'Institut peut mobiliser ou orienter vers des acteurs spécialisés tels que l'Agefiph, les Ressources Handicap Formation, les MDPH, Cap emploi, France Travail, les associations et les professionnels compétents.

12. Sensibilisation et formation des équipes

L'IMA développe une culture commune de l'inclusion. Des actions de sensibilisation ou de formation peuvent être proposées aux formateurs, personnels administratifs, personnels pédagogiques, responsables de formation et intervenants.

IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

13. Prévention des discriminations

L'IMA affirme une politique de non-discrimination. Tout apprenant, salarié ou intervenant peut signaler une difficulté au Référent Handicap ou à la Direction. Les signalements sont examinés avec sérieux, confidentialité et impartialité.

14. Santé, sécurité et évacuation

L'IMA prend en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans l'organisation de la sécurité des locaux. Lorsque nécessaire, des mesures peuvent être prévues concernant l'évacuation, les cheminements, l'assistance en situation d'urgence et l'information des personnels concernés.

15. Suivi des parcours

Le Référent Handicap peut assurer un suivi individualisé comprenant un entretien initial, l'identification des besoins, la définition des adaptations, la coordination avec les formateurs et des points de suivi pendant et en fin de parcours. Les informations sont traitées conformément aux règles applicables en matière de confidentialité et de protection des données.

16. Réclamations et difficultés

Toute personne rencontrant une difficulté relative à l'accessibilité ou à son accompagnement peut formuler une réclamation auprès de l'IMA. Les réclamations peuvent porter sur les locaux, ressources pédagogiques, accompagnement, adaptations, évaluations ou accueil. L'IMA analyse les réclamations et met en œuvre, si nécessaire, des actions correctives.

17. Amélioration continue

La politique Handicap et Accessibilité fait l'objet d'une évaluation régulière. L'IMA suit des indicateurs relatifs aux personnes accueillies, demandes d'aménagement, aménagements réalisés, partenariats mobilisés, sensibilisation des personnels, réclamations et satisfaction.

18. Engagement de la Direction

La Direction de l'IMA s'engage à promouvoir l'égalité des chances, garantir une politique de non-discrimination, favoriser l'accessibilité des formations, soutenir le Référent Handicap, développer les partenariats, sensibiliser les équipes, prendre en compte les retours des apprenants et améliorer continuellement les dispositifs.

IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

19. Information et communication

La présente politique est portée à la connaissance des candidats, apprenants, salariés, formateurs et partenaires. Elle peut être publiée sur le site internet de l'IMA, intégrée aux documents d'inscription et communiquée dans les supports de présentation des formations.

20. Contact Handicap

Référent(e) Handicap – Institut des Métiers d'Avenir de Paris

E-mail : [adresse e-mail à compléter]Téléphone : [numéro à compléter]Adresse : [adresse de l'IMA à compléter]

Les candidats et apprenants sont invités à contacter le Référent Handicap dès que possible afin de permettre l'anticipation des éventuels aménagements nécessaires.

21. Révision de la politique

La présente politique est révisée périodiquement et notamment lorsque la réglementation évolue, que les formations évoluent, que de nouveaux besoins sont identifiés ou que les résultats des audits qualité le justifient.

22. Tableau de pilotage des indicateurs

Indicateur	Objectif	Fréquence	Responsable
Personnes en situation de handicap accueillies	Suivre l'inclusion	Annuelle	Référent Handicap
Demandes d'aménagement	Identifier les besoins	Trimestrielle	Référent Handicap
Aménagements mis en œuvre	Mesurer la capacité d'adaptation	Trimestrielle	Référent Handicap / Pédagogie
Situations orientées vers un partenaire	Évaluer les besoins externes	Semestrielle	Référent Handicap
Personnels sensibilisés	Développer les compétences internes	Annuelle	Direction
Réclamations relatives à l'accessibilité	Identifier les axes d'amélioration	Trimestrielle	Direction / Référent
Satisfaction des apprenants concernés	Mesurer la qualité de l'accompagnement	Annuelle	Qualité
Actions correctives réalisées	Suivre l'amélioration continue	Semestrielle	Direction / Qualité

IMA
29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF
Email: contact@ecole-ima.com
Tel: 07 44 18 69 73

23. Approbation et signature de la Direction

La présente Politique Handicap et Accessibilité est approuvée par la Direction de l'Institut des Métiers d'Avenir de Paris.

Nom et prénom du/de la Directeur(trice)	_____
Fonction	_____
Date d'approbation	____ / ____ / _____
Signature	_____
Cachet de l'établissement	_____